



MAIRIE DE BURLATS
(Tarn)

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026

ID : 081-218100428-20260331-A2026_06-AI



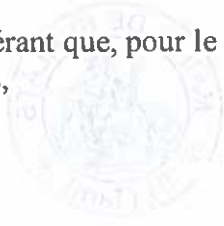
N° 2026_06

Portant délégation de fonction
A Mme Corinne FRENKEL DE FRANCE
5^{ème} Adjointe au Maire

Le Maire de Burlats,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
- Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints,
- Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,



ARRETE

Article 1 : Madame Corinne FRENKEL DE FRANCE est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants : Vie associative, Culture et Animation

Elle exercera les fonctions suivantes :

Vie associative

- assurer le lien de proximité avec les associations communales
- recenser leurs besoins en locaux, matériels, créneaux ou accompagnement
- suivre le calendrier des manifestations associatives
- proposer des modalités d'appui communal aux associations
- préparer, avec les services, les éléments relatifs aux demandes de subvention
- suivre les conventions ou mises à disposition relevant de la vie associative
- favoriser la circulation de l'information entre la commune et les associations
- contribuer à la coordination entre associations lors des temps forts communaux

Culture

- proposer des actions ou manifestations culturelles adaptées à la commune
- suivre les partenariats culturels éventuels
- contribuer à la valorisation du patrimoine local, des initiatives artistiques ou des événements culturels
- participer à la préparation des programmations culturelles communales

Animation

- proposer et préparer les animations communales
- suivre l'organisation des manifestations portées par la commune
- participer à la coordination logistique des événements avec les services
- recenser les besoins matériels, humains et organisationnels des événements
- contribuer à la préparation du calendrier annuel des animations
- veiller à la cohérence des animations avec les moyens de la collectivité

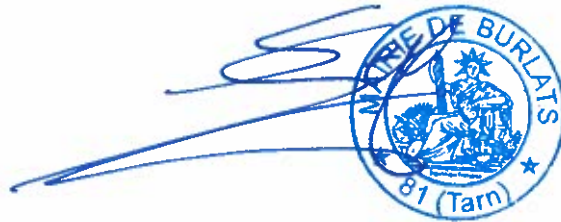
Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 2 : Le Maire de la commune de Burlats, la Directrice Générale des services, et le Comptable Public de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à la Préfecture du Tarn.

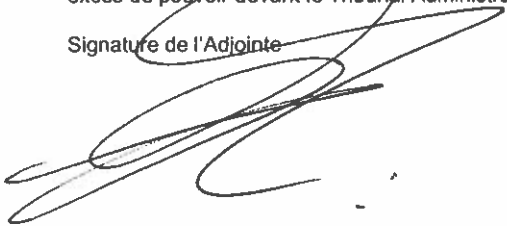
Fait à BURLATS, le 31 mars 2026
Le Maire,
Serge SERIEYS.

Arrêté certifié conforme au registre



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en Préfecture le 10/04/2026 et notifié à l'intéressée le 9/04/2026, lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification.

Signature de l'Adjointe

A large, stylized black ink signature, likely belonging to the Deputy Mayor, is written over the text 'Signature de l'Adjointe'.